

Le subjonctif dans le *Testament* de Villon

Sylvie Bazin-Tacchella

§I

Au sens étroit, le mode grammatical désigne trois modes de représentation¹ du temps, qui vont du virtuel à l'actuel : les modes quasi-nominaux, le subjonctif et l'indicatif. Seul le mode indicatif garantit une vision pleinement actualisée du temps en isolant la personne et le temps présent, c'est-à-dire en assurant une vision compartimentée des époques, alors que le subjonctif n'en présente qu'une vision synthétique. À la différence de l'indicatif, le subjonctif ne comporte que quatre tiroirs, deux simples, le présent et l'imparfait, et deux composés, le passé et le plus-que-parfait. La différence entre les tiroirs simples et les tiroirs composés est d'ordre aspectuel et renvoie à l'opposition entre l'inaccompli et l'accompli. Le subjonctif présent (SP) est un « temps virtuel orienté en direction de l'avenir, mais sans distinction entre le présent et l'avenir »² : il permet notamment l'expression du souhait et de l'ordre. Le subjonctif imparfait (SI), quant à lui,

¹Les notions de représentation ou de vision du temps qui permettent de différencier les modes sont issues de la linguistique guillaumienne. R. Martin et M. Wilmet (*Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980, § 62, 63, 69-102) s'inscrivent totalement dans cette perspective, tout comme C. Buridant, (*Grammaire nouvelle de l'ancien français*, SEDES, 2000, § 263-282).

²G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck, 1973, p. 252.

est un « temps virtuel orienté en direction du passé, mais sans distinguer entre le présent et le passé » : il peut exprimer le regret ou l'hypothèse « à laquelle toute chance d'avenir est refusée »³.

§2 Le choix du subjonctif est donc lié à une vision du temps *virtualisante*, incomplète, tandis que l'indicatif implique une vision *actualisante*, aboutissant à une représentation complète. Cette vision peut être uniquement indiquée par le mode sélectionné et rester implicite, dans les propositions indépendantes ou principales, ou être dépendante d'éléments précis, explicites, qui diffèrent selon le type de subordonnées. Mais différents facteurs peuvent perturber l'actualisation attendue : la négation du verbe principal, l'interrogation ou l'hypothèse. En diachronie, les limites entre les modes ont pu un peu se modifier, mais sans transformer en profondeur leur répartition⁴.

§3 Notre première entrée sera de nature morphologique, puisqu'il faut repérer et identifier des formes avant de pouvoir les commenter. Deux faits sont à prendre en considération : le premier est la présence ou l'absence de marques spécifiques permettant d'identifier sans erreur un subjonctif. L'autre fait tient à l'évolution du système de marques de l'AF au MF, notamment le développement du SP en *-e* pour tous les verbes, y compris les verbes en *-er*.

§4 Une fois rassemblés les exemples de subjonctifs dans le *Testament*, il nous appartiendra de les classer sur le plan syntaxique et de repérer des constantes ou d'éventuelles particularités, propres au témoin ou à l'état de langue.

LA MORPHOLOGIE DU SUBJONCTIF DANS LE *TESTAMENT*

Le subjonctif présent

§5 Le subjonctif présent possède la même structure accentuelle que l'indicatif présent (IP), avec l'accent qui frappe le radical en P₁, P₂, P₃ et P₆ et les désinences en P₄ et P₅. Les verbes à deux bases opposent une base forte (B₂ : P₁, P₂, P₃, P₆) et une base faible (B₁ : P₄, P₅)⁵. Au présent de l'indicatif, certains verbes ont une P₁ anormale qui constitue une

³*Ibid.*

⁴« De l'AF au FM, les inventaires varient peu : la ligne de démarcation, en gros, passe toujours à la lisière du possible et du probable. La vieille langue est cependant caractérisée par un seuil d'indétermination plus large entre le subjonctif et l'indicatif. » (R. Martin et M. Wilmet, *op. cit.*, § 70, p. 51).

⁵Les attestations de P₄ et P₅ sont trop peu nombreuses dans le *Testament* (*prions* v. 30, *vueilliez* v. 1244, *fassiez* v. 1718) pour se faire une idée de l'évolution des désinences qui ne présentaient pas en AF d'opposition marquée entre les présents de l'indicatif et du subjonctif (N. Andrieux-Reix et E. Baumgartner, *Systèmes morphologiques de l'ancien français, A. Le verbe*, Bordeaux, Sobodi, 1983, p. 63, 86-87).

troisième base (B₃)⁶. Les verbes à deux bases présentent la même alternance aux deux présents, à la différence des verbes à trois bases au présent de l'indicatif qui construisent leur subjonctif présent, soit sur une nouvelle alternance (B₃ / B₄), soit uniquement sur la B₃. Le lien entre les deux présents, qui était clairement assuré par la B₃ en AF, se distend en MF avec l'apparition de formes analogiques en IP₁ et l'abandon des formes anormales. Certains verbes à deux bases forment leur subjonctif sur la base qui apparaissait en AF et MF en P₁ de l'indicatif (B₃) : c'est le cas de *vaille* (v. 563) [valoir] et de l'impersonnel *chaille* (v. 1341) [chaloir]. Pour certains verbes qui présentaient trois bases en AF à l'indicatif présent, le présent du subjonctif demeure construit sur B₃, l'ancienne base de la P₁ de l'indicatif présent⁷ :

P₁ *face* (v. 889) – P₃ *puisse* (v. 188), *viengne* (v. 788, 1054), *retiengne* (v. 1107), *tiengne* (v. 1657), *vueille* (v. 1792), *face(nt)* (v. 772, 1826) – P₅ *vueilliez* (v. 1244), *fassiez* (v. 1718).

§6 Sur le plan des désinences, il existait en AF une opposition au SP entre les verbes en *-er* / *-ier* et les autres. En effet, les verbes en *-er* présentaient un paradigme au singulier sans *-e*, car la désinence finale latine *-em*, *-es*, *-et* (ex. : *amem*, *ames*, *amet*) était tombée avec l'évolution phonétique, alors que les autres verbes présentaient un morphème *-e*, issu de la désinence latine *-am*, *-as*, *-at* (ex. : *debeam*, *debeas*, *debeat*), d'où un système de marques inversées en P₂ et P₃ dans les deux tiroirs : les formes de subjonctif *ainz* (P₂) et *aint* (P₃) du verbe *amer* [FM *aimer*] s'opposaient ainsi aux formes correspondantes à l'indicatif présent *aimes* et *aime*, tandis que les subjonctifs *dies* (P₂) et *die* (P₃) se démarquaient des présents de l'indicatif *dis* (P₂) et *dit* (P₃).

§7 Pour les verbes en *-er*, la P₁ présentait la marque -Ø aux deux tiroirs en AF, mais le manuscrit *C* du *Testament* (3^e quart du 15^e siècle) montre une généralisation des formes de SP en *-e* :

⁶Nous reprenons la numérotation des bases de N. Andrieux et E. Baumgartner, *Ibid.*, p. 44.

⁷En AF, certains verbes présentaient une nouvelle alternance au subjonctif présent, avec une base B₄ uniquement attestée en P₄ et P₅ : [venir] *viengne*, *-es*, *-e*, *-ent* / *vegniens*, *-iez* ; [pouvoir] *puisse*, *-es*, *-e*, *-ent* / *poissiens*, *-iez* ; [vouloir] *vueille*, *-es*, *-e*, *-ent* / *voilliens*, *-iez*. Pour *pooir* et *voloir*, il y a eu extension de la B₃ au détriment de B₄ et dès l'AF, les formes alignées sont de très loin les plus répandues. Les radicaux palatalisés en /ɲ/ (*viengne*, *tiegne*, *preigne*...), formés sur B₃, se sont dépalatalisés. Mais ces verbes, à la différence de *pooir*, maintiennent en MF une alternance comme au présent de l'indicatif : /jɛ/ – /ə/, *que je vienne* – *que nous venions*, ou /ɛ/ – /ə/ *que je prenne* – *que nous prenions*. Les anciennes formes *voillions*, *voilliez* sont remplacées par *voullions*, *voulliez*, mais *veuillions*, *veuilliez* (v. 1244) apparaissent également, ainsi que des formes en *veul*.

prie v. 41, *saulve* v. 232, *emporte* v. 392, 400, 408, 412, *pense* v. 422, *mande* v. 775, *garde* v. 824, *loue* v. 1004, *pardonne* v. 1009, *griefve* v. 1041, *relie* v. 1104, *ayme* v. 1108.

§8 On ne trouve plus les formes anciennes *saut*, *mant*, *gart*, *griet*, *aint*, restées usuelles jusqu'au milieu du 13^e s. En revanche, la présence ou l'absence de la marque *-e*⁸ permet d'opposer les P1 du subjonctif et de l'indicatif pour les verbes autres qu'en *-er* : la P1 du SP *vive* (v. 107) se différenciait déjà en AF de la P1 de l'IP *vif*.

§9 L'extension de la marque analogique *-e* en P1 de l'indicatif semble être plus tardive⁹ que la généralisation du présent du subjonctif en *-e* pour les verbes en *-er* : les formes analogiques de SP en *-e* apparaissent très tôt, notamment en P1 et P2. Seuls quelques textes du début du 14^e s. présentent encore systématiquement des formes de P3 en *-t* ; dans les autres textes, les deux types de formes existent, selon les verbes. En effet, *garder*, *aidier*, *sauver* et *doner* conservent chez de nombreux auteurs au 15^e s. les formes en *-t*, surtout dans les formules figées, *Diex vos gart* ou *si m'aït Diex*. Ce n'est plus le cas chez Villon¹⁰ : *ait* [AIDER] a été déformé en *est*, *Ainsi m'est Dieux* (v. 124) dans le manuscrit C, montrant peut-être que ces formes anciennes de SP ne sont plus guère comprises¹¹.

§10 Entre /t/ et certaines consonnes, /s/, /r/, /j/ et /n/, la marque *-e* a pu s'amuir¹², ce qui explique le double aboutissement de certains verbes en AF (*doinst/doinse*, *voist/voise*, *puist/puisse*, *truist/truisse*) avec des formes de P3 en *-t* et des formes attendues en *-e* : mais seul *doint*¹³ est encore attesté dans le *Testament* (v. 57, 241, 246, 743) et apparaît d'ailleurs encore sporadiquement au 16^e s., à côté de la forme de SP refaite *donne*. Les formes en

⁸En FM, dans *il voit* et *qu'il voie*, le verbe se prononce de façon identique en langue normée /vwa/, tandis que *il tient* /tjɛ̃/ s'oppose à *qu'il tienne* /tjɛn/, mais la tendance à ajouter une marque au subjonctif existe en langue non standard : *qu'il voie* */vwaj/.

⁹Pour les verbes en *-er* dont le radical se termine par une consonne, les formes anciennes de P1 à l'IP ne subsistent que jusqu'au tout début du 16^e s. En revanche, pour les verbes dont le radical est terminé par une voyelle, elles se sont conservées plus longtemps et sont encore attestées avec *y* final tout au long du 16^e s., avant de disparaître au siècle suivant. Cependant, chez Villon, les formes analogiques l'emportent déjà dans les deux cas : *demande* (v. 1460), *commande* (v. 835), *ordonne* (v. 771, 841, etc.), *pleure* (v. 558), *crye* (v. 558), *prie* (v. 49, 538) face à un seul *pry* (v. 1244). En revanche, pour les verbes autres qu'en *-er*, les formes sans *-s* en P1 sont encore bien représentées : *doy* (v. 42, 1336, 1585), *voy* (v. 490, 933), *sçay* (v. 105, 201, etc.) face à un seul *sais* (v. 206), *prens* (v. 585, 1604), *entens* (v. 302, 781, 1092, 1095, 1204).

¹⁰V. *infra* pour la valeur de ces formules.

¹¹Quelques exemples isolés, liés à la formule figée *Dieu vous gard*, ont pu être relevés au 17^e s. La forme *ayt* [aider], en revanche, a disparu au 16^e s. Dans le *Testament*, Villon utilise ailleurs les formes modernes : *ainsi Jhesu Crist m'aide* (v. 1035) et *Dieux nous garde de la main mise !* (v. 824).

¹²G. Zink, *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF, 1994 [1989], p. 148.

¹³L'AF présentait, à côté du paradigme qui l'a emporté en français en *don-*, d'autres paradigmes de SP formés à partir des formes de P1 anormales de l'indicatif présent, *doin(g)* et *doins*.

-t des verbes *être* et *avoir*, *soit* et *ait*¹⁴, se sont maintenues jusqu'au FM en raison de leur très haute fréquence.

§11

Les verbes anomaux présentent encore certaines formes particulières. Pour *être*, les formes en -e en P1, *soye* (v.109, 126, 876, 916) ou *soie* (v. 126) et en P2, *soies* (v. 1692, 1697) sont usuelles, elles seront attestées jusqu'au début du 16^e siècle. Le subjonctif présent du verbe [ALER], engendré sur la base *vois*¹⁵ apparaît encore dans le *Testament* : *voise* P3 (v. 38, 1105), *voisent* (v. 1282). Enfin, pour le verbe *dire*, la base *di-* est encore en usage au 15^e s. dans la formation du SP : *dye* P3 (v. 585, 1541)¹⁶.

§12

Ainsi, à côté des verbes qui présentent des formes marquées de subjonctif présent, il existe de nombreux verbes pour lesquels l'opposition entre IP et SP est neutralisée¹⁷. Parfois, le cotexte permet de lever l'ambiguïté, c'est notamment le cas lorsqu'il y a deux verbes sur le même plan syntaxique, dont l'un possède une forme marquée¹⁸. Mais, le plus souvent, lorsque la forme est non marquée, c'est l'usage qui justifie l'interprétation. À cette ambiguïté s'ajoute l'identité formelle des P1 et des P3 du présent du subjonctif, d'où parfois la perplexité des commentateurs, ainsi *crye* (v. 43) pourrait très bien correspondre à quatre formes verbales différentes : SP1, SP3, IP3, voire IP1 au 15^e s. En effet, même si on peut encore trouver de façon habituelle une P1 sans -e à l'indicatif, une forme analogique est possible. En l'absence de pronom personnel exprimé, on le voit bien, la solution demeure implicite¹⁹. C'est l'utilisation systématique du morphème *que*²⁰ devant

¹⁴*Testament* : *soit* [être] SP3 v. 16, 24, 28, 39, etc. – *ait* / *ayt* v. 51, 300, etc. La fréquence s'explique par l'emploi des auxiliaires dans les formes composées de subjonctif passé (v. 32, 1004) et pour *être*, dans la construction passive (v. 839, 1212, 1236, etc.).

¹⁵Cette base est celle de la P1 de l'IP.

¹⁶La base *dis-* se développe au SP au 16^e s. en concurrence de la base *di-*, mais ne l'emporte qu'au 17^e s.

¹⁷Formes de SP marquées (base particulière pour les verbes anomaux ou en -e pour les verbes autres qu'en -er) : P1 : *convertisse* (v. 107), *vive* (v. 107, 987), *remaine* (v. 355), *aye* (v. 49), *fiere* (v. 459), *retraye* (v. 870), *face* (v. 889), *voye* (v. 936), *perde* (v. 1356), *foujisse* (v. 1400) – P3 *preigne* (v. 70), *saille* (v. 221), *assaille* (v. 223), *meur(r)e* (v. 313, 1679), *plaise* (v. 430, 1767, 1793), *desplaise* (v. 432, 1504), *complaise* (v. 433), *taise* (v. 435), *fiere* (v. 459), *rie* (v. 554), *queurre* (v. 581), *sequeure* (v. 583), *suive* (v. 722), *mecte* (v. 972, 1020, 1351), *cloue* (v. 1002) [clorre], *pourvoye* (v. 1205), *vende* (v. 1295), *faïlle* (v. 1328), *contende* (v. 1461), *tende* (v. 1463), *s'esbate* (v. 1498), *lise* (v. 1590), *tiengne* (v. 1657), *vueille* (v. 1792), *face* (v. 1826), *voye* (v. 1870).

¹⁸Par exemple aux v. 553-554, où *perpestre* [perpestrer 's'attirer, gagner'] est ambigu, tandis que *rie* est manifestement un SP (v. A. Burger, *Lexique complet de la langue de Villon*, Genève, Droz, 1975, p. 18).

¹⁹Voir la discussion sur la construction du tour *obstant que* (A. Burger, *Ibid.*, p. 15 et 116-117) et la solution adoptée dans l'édition au programme qui fait de *crye* une P1 du subjonctif présent et de la proposition introduite par *obstant que* une concessive.

²⁰En FM, *que* est devenu un simple « indice du subjonctif », qu'il précède dans les tableaux de conjugaison, quel que soit le tiroir. « [Le subjonctif] est normalement annoncé en tête de phrase par *que*, qui permet de l'opposer à l'indicatif, ce qui est nécessaire quand la forme du verbe est identique au présent des

le subjonctif jussif en proposition indépendante qui permettra de lever l'ambiguïté des nombreuses formes non marquées²¹.

Le subjonctif imparfait

§13

À la différence du subjonctif présent, les formes du subjonctif imparfait offrent un marquage plus régulier en /s/ et on ne peut les confondre avec celles d'un autre tiroir, à l'exception toutefois d'échanges graphiques avec la P₃ du passé simple pour certains verbes²². Le relevé est moins fourni que pour les subjonctifs présents et les verbes moins variés²³, cependant subjonctifs imparfait et plus-que-parfait demeurent bien usités, en particulier dans les tours hypothétiques. En dehors des graphies *ei* et *eu* et du maintien systématique du *s* devant le *t* de P₃, rien de notable sur le plan morphologique, sinon la présence de formes sigmatiques au subjonctif imparfait de *vouloir*, *voulsisse* et *voulsist*, alors même que son passé simple hésite entre la forme ancienne non sigmatique, *voult* (v. 649 et refrain v. 2003, etc.) et un nouveau radical, en *-u*, comme le montrent les quelques attestations du programme : *voulut* (v. 643, 2085), *voulurent* (v. 757). Ce n'est pas particulier aux tiroirs du subjonctif, car la période est marquée par des hésitations morphologiques : des formes anciennes se maintiennent, à côté de formes modernes qui finiront par l'emporter, mais qui peuvent coexister avec des formes intermédiaires, transitoires.

deux modes. » (M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994, chap. VII, 2.4.2.2, p. 322).

²¹Voir *infra*. 2.1.1.a

²²Les formes *feist* (v. 1234) et *eust* (v. 275, 285, 340, 1888, 1895) sont des passés simples. Cette hésitation est liée à la substitution de la graphie *-ei-* à *-i-* en P₁, P₃ et P₆ du passé simple (C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française des 14^e et 15^e siècles*, Paris, Bordas, 1979, p. 225) pour les verbes fort en *-i* et sigmatiques, à celle de *-eu-* à *-o-* pour les verbes à passé simple mixte en *-u* (*Ibid.*, p. 226). Ces échanges graphiques sont la conséquence de la réduction des hiatus. La forme ancienne *ot* apparaît une dizaine de fois dans l'édition au programme, à côté de plusieurs attestations de la forme *eust* (v. *supra*), homographe de celle du subjonctif imparfait. En revanche, il n'y a pas d'hésitation morphologique sur les formes du verbe *être*, seulement une hésitation graphique : le passé simple apparaît uniquement sous la forme *fut* (35 attestations dans l'édition au programme), une seule fois *fu*, différentes des formes de SI : *fust* ou *feust*.

²³P₁ *jugasse* (v. 124), *peusse* (v. 143, 960, 2097) – *fousse* (v. 144, 166), *eusse* (v. 201, 467, 679, etc.), *feisse* (v. 473, 1988), *aymasse* (v. 478), *baisasse* (v. 480), *oubliasse* (v. 481), *voulsisse* (v. 681), *reisse* (v. 960), *busse* (v. 1956) – P₃ *voulsist* [valoir] (v. 122, 1674), *eust* (v. 161, 163, 465, 479, etc.), *voulsist* (v. 320, 1175, 1177), *fust* (v. 343, 708, 710, etc.) / *feust* (v. 466, 690, 691, 693, 1251), *sceust* (v. 477, 1250, etc.) / *sceut* (v. 1856), *laisst* (v. 666, 709), *deust* (v. 667, 1041, etc.), *courrust* (v. 762), *sentist* (v. 1420), *alast* 1783, *coutast* (v. 1957) – P₆ *eussent* (v. 597, 1001, 1484), *seussent* (v. 1139), *acountassent* (v. 1486), *feussent* (v. 1571), *feissent* (v. 1572), *excussent* (v. 1936), *reffussent* (v. 1938).

LES EMPLOIS ET VALEURS DU SUBJONCTIF

§14 L'étendue des emplois du mode subjonctif est liée à sa position médiane dans l'axe de l'actualisation du procès : référé à la personne (à la différence des modes nominaux), il ne comporte pas de discrimination temporelle en trois périodes (passé/présent/futur) comme l'indicatif ; il ne présente que deux orientations, l'une vers le futur avec le subjonctif présent et l'autre indifférenciée avec le subjonctif imparfait. « En tant que mode de l'image-temps non pleinement achevée, le subjonctif est par essence le mode du possible, antérieur au probable, où intervient une pesée critique dans la visée du locuteur : il marque l'appartenance du procès aux "mondes possibles" : on l'emploie quand l'interprétation l'emporte sur la prise en compte de l'actualisation du procès, que celui-ci soit effectif ou non. »²⁴.

Le subjonctif en propositions indépendantes ou principales

§15 L'emploi du subjonctif exprime toute pesée critique implicite. Dans le *Testament*, tous les commentateurs soulignent l'art de la suspension et de l'esquive. Nombre de phrases sont interrompues ou simplement juxtaposées. Il n'est pas toujours facile de déterminer la modalité exprimée. L'hésitation est même accentuée par la rareté de la béquille *que*²⁵. Le subjonctif présent a une valeur optative ou jussive. Il peut notamment exprimer la volonté qui porte sur la 3^e personne, celle qui est absente de la situation d'interlocution ou avec laquelle on établit une distance, en complément de l'impératif qui ne porte que sur les P2, P4 et P5. Le subjonctif imparfait peut, quant à lui, exprimer le souhait concernant le passé, le regret, ainsi que l'hypothèse avec différentes valeurs selon le contexte.

Expression implicite de la volonté

L'ordre

§16

²⁴C. Buridant, *op. cit.*, § 263.

²⁵Voir *infra*.

L'ordre exprimé au présent du subjonctif s'adresse à une personne représentée comme absente, alors que l'impératif est utilisé pour les personnes de l'interlocution²⁶.

Car, qui belle n'est, ne perpestre / leur ma(s)le grace, mais leur rie (v. 553-554),

Ceste parolle le contente (v. 727), *Soit parfait ce dit* (v. 827),

en terre tourne (v. 846), *Mais pendu soit il, qui je soye*²⁷ (v. 916),

point ne m'en loue / Sanglante nuyt et bas chevet ! (v. 1004),

Item, viengne Robert Turgis (v. 1054),

Mais tous ses houstilz changer voise [...] Et retiengne le hutinet ! (v. 1105-1107)²⁸,

ne leur chaille (v. 1341) [défense], *Face argent a destre et senestre* (v. 1352),

Soient frictes ces langues ennuyees ! (refrain v. 1431, 1441, 1451, 1456),

De l'estomac le tiengne prés (v. 1657), *face en des alumectes* (v. 1826).

§17

On observe dans le *Testament* la variété des structures : *VS* et moins fréquemment *SV*, *Que SV*. Le morphème *que*, « béquille » ou « indice du subjonctif », apparu au 12^e s., est encore loin d'être utilisé de façon massive²⁹, même si son emploi commence à se répandre, notamment avec la valeur jussive :

²⁶ « Mais lier la réalisation d'un événement à l'action d'un absent revient inévitablement à l'entacher d'une forte virtualité, ce qu'a précisément charge d'exprimer le subjonctif. Telle est du moins la situation de l'ancien français et encore du moyen français, lorsque le subjonctif seul entre dans l'expression de la modalité volitive. Introduire *que* consiste à réduire cette part extrême de virtualité, à amorcer l'actualisation de l'événement. On comprend aisément que cette actualisation soit d'autant plus amorcée que l'événement relève d'une volonté contraignante (volonté jussive et non optative). On comprend tout aussi aisément la rareté de *que* devant le subjonctif imparfait en contexte de regret, l'événement devant, en l'espèce, être aussi "désactualisé" que possible puisque laissé au bon vouloir d'une puissance supérieure, Dieu. » (O. Soutet, *Etudes d'ancien et de moyen français*, PUF, 1992, p. 81-82).

²⁷ *Qui je soye* ou *que je soye* indique que « celui qui parle prononce contre lui-même la formule d'imprécation précédente » (éd. Henry/Rychner).

²⁸ L'ordre est ici en indépendante, avec une visée implicite, mais il suit un ordre explicite (v. 1102).

²⁹ Au 17^e s., on trouve encore quatre types de phrase subjonctive, *Que SV*, *Que VS*, *SV* et *VS*. Cependant « les schémas autres que *Que SV* sont déjà archaïsants ou fortement lexicalisés. » (N. Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, § 477, p. 333-334).

*Que je voye*³⁰ (v. 936),

Qu'on mette de l'eau es bariz! (v. 1020),

Et qu'il ait le pouce escachié (v. 1202),

Que le mien cuer du vostre des(s)assemble (v. 1403),

Qu'on lui lise ceste ballade (v. 1590),

*Ja n'en ayt la teste eschauffee! – / Et qu'i [l] ne ly couste une noix*³¹ (v. 1800-1801)

C'on leur froisse les quinze costes (v. 1992).

§18

L'adverbe *or* apparaît encore, comme en AF, pour renforcer la valeur jussive, qu'il s'agisse de l'impératif ou, comme ici, du subjonctif présent :

Or le suive qui a actente! (v. 722), *Or lui soit delivré grant erre* (v. 845),

Or priënt [...] Ou qu'on leur tire les orreilles! (v. 1332-1333), *Or s'esbate* (v. 1498).

Prière ou souhait

§19

L'ordre devient prière, lorsque la réalisation du procès dépend du bon vouloir du destinataire de l'énoncé. Mais la syntaxe est la même. La particule *que* semble cependant moins usitée³² et le schéma *VS* est fortement concurrencé par le schéma *SV*, notamment avec *Dieu* comme sujet.

³⁰L'ordre s'adresse à soi-même, v. la traduction de J. C. Mühlethaler « voyons donc ! ».

³¹Ici le morphème *que* n'apparaît que dans la seconde proposition, coordonnée, avec changement de sujet, puisqu'on passe d'un passif à un impersonnel.

³²« Toutes les descriptions du moyen français s'accordent pour reconnaître, références à l'appui, une poussée quantitative du *que* particule, notamment lorsque la visée volitive est de nature jussive [...] Elle est moindre, en revanche, lorsque la visée volitive est de nature optative. » (O. Soutet, *Ibid.*, p. 81). En FM, « ce type d'énoncé [phrase au subjonctif présent sans *que*] est résiduel et marginal : il s'agit presque toujours de formules consacrées, à ordre immuable (sauf exception), avec des verbes dont le subjonctif est morphologiquement distinct de l'indicatif », selon P. Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, § 77, p. 123), qui donne les exemples suivants : [*VS*] puissé-je y parvenir ! Comprenne qui pourra ! Sauve qui peut ! [*SV*] Dieu vous bénisse ! Le ciel vous entende ! Le diable l'emporte !

[demande] *Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté !* (v. 16), *Tel luy soit a l'ame et au corps !* (v. 24), *Ainsi en preigne au feu daulphin !³³* (v. 70), *Respit ilz aient en paradis, / Et Dieu saulve le remenant !* (v. 231-232), *Aux grans maistres Dieu doit bien faire* (v. 241), *Dieu doit pascience !* (v. 246), *Que par moy leur soit satisfait* (v. 263), *Dieu en ait l'ame !* (v. 300), *Dieux nous garde de la main mise !* (v. 824), *De luy soient mes pechiez aboluz* (v. 884), *Dieu lui pardonne doucement !* (v. 1009), *Dieu les pourvoye !* (v. 1205), *a nulz ne desplaie* (v. 1504), *Dieu ait leurs ames !* (v. 1760), *Plaise au doulx Jhesus les assouldre !* (v.1767), *De Dieu et de saint Dominicque / Soiënt absolz quant seront mors !* (v. 1774-1775), *Plaise a Dieu...* (v. 1793)

[louange] *Loué soit il, et Nostre Dame, / Et Loÿs, le bon roi de France* (v. 55-56), *Loué soit le doulx Jhesu Crist !* (v. 262)

[regret] *Mieulx m'eust valu [...] c'eust esté [...] Riens ne m'eust sceu...* (v. 950-952) : le procès portant sur une époque révolue est au subjonctif plus-que-parfait.

Formules d'attestation

§20

Le tour originel *si m'aïst Diex*³⁴, avec un *si* adverbe de phrase suivi du subjonctif présent et sa variante *se Diex m'aïst*³⁵ se retrouve sous une forme parfois déformée chez Villon, avec l'adverbe dérivé *ainsi* au lieu de *si* :

*Je me jugasse, ainsi m'est*³⁶ *Dieux !* (v. 124),

Ainsi Jhesu Crist m'aide ! (v. 1035),

³³La modalité est explicitée au vers suivant : *Je ne lui souzbaicte autre mal.*

³⁴En AF, « La formule *si m'aïst Dex*, toujours au discours direct, marque un engagement absolu dont un locuteur veut convaincre l'allocutaire de sa véracité ; cette véracité est assurée par la corrélation : - de l'énoncé E2, exprimant le plus souvent une promesse, un vœu ; - et d'un énoncé E1 exprimant le désir de l'aide divine, qui ne peut être que sincère sous peine de blasphème et de damnation, Dieu étant le seul garant absolu de la parole vraie pour le locuteur médiéval. » (C. Buridant, *op. cit.*, p. 512). Sur *si*, l'ouvrage de référence est C. Marchello-Nizia, *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval. Essai de linguistique historique*, Genève, Droz, 1985).

³⁵La variante *se* caractérise par un ordre des mots différent : *si* adverbe, saturant la place 1, est immédiatement suivi du verbe, tandis que le sujet est antéposé au verbe dans le tour introduit par *se*.

³⁶*ait* [aider] a été déformé en *est*, v. *supra*, note 12. Variantes : *m'aïst I*, *m'eïst A*, *m'ayt F*.

Mais qu'ainsy soit, ainsy m'aist Dieux (Epître à Marie d'Orléans, p. 318, v. 38)³⁷.

§21

La variante avec *se* + *subjonctif*, également attestée dans l'exemple *se Dieu me sequeure* (v. 583), ne doit pas être confondue avec la subordonnée hypothétique *se* suivie de l'indicatif, comme *se Dieu plaist* (v. 418, 1317). Il s'agit dans le premier cas de confirmer une assertion, d'où la traduction « Dieu m'en est témoin » et dans le second d'atténuer l'affirmation par la condition « si Dieu le veut ».

Expression de l'éventualité

§22

Si le conditionnel exprime le plus souvent en FM l'évasion dans l'hypothèse, en MF il est encore très largement concurrencé par le subjonctif imparfait (SI) dans cet emploi³⁸, de même que le tiroir composé correspondant, le subjonctif plus-que-parfait (SPQF), pour indiquer une hypothèse repoussée dans le passé :

Mais que ce jeune bachelier / Laissast ces jeunes bachelectes ? (v. 665-666) En dépit du point d'interrogation, il ne s'agit pas d'une interrogation véritable, mais d'une « mise en discussion » qui aboutit à un rejet.

Alors, huit faucons, non pas dix, / N'y eussent pas pris une aloue (v. 1001),

Resiné lui eusse ma cure (v. 1840),

Voulientiers busse a son escot (v. 1956),

Je feisse pour eulx pez et roctes (v. 1988).

§23

En MF, les auxiliaires modaux peuvent exprimer au SI une hypothèse portant sur le passé, en concurrence avec le tiroir composé, comme le montre le passage suivant où alternent SI et SPQF :

On ne lui sceu[st] pot des mains arracher : De bien boire ne f(e)u(s)t onques fetart [...] on n'eust sceu en ce monde sercher Meilleur pion pour boire tost et tart. [...] il n'eust sceu jusqu'à terre cracher. (v. 1250-1251, 1258-1259, 1262).

§24

Le FM utilise dans ce cas uniquement le conditionnel passé, car l'orientation vers le futur du conditionnel présent le rend inapte à exprimer une éventualité dans le passé³⁹.

³⁷Le caractère archaïque de la formule est également indiqué par la forme de l'ancien cas sujet singulier, *Dieux*.

³⁸Parmi les 13 occurrences de formes de P₃ en *-roit* dans le *Testament*, la moitié sont des conditionnels à valeur modale : v. 452, 912, 961, 977, 1133, 1582, 1875.

³⁹Voir les analyses de R. Martin et M. Wilmet, *op. cit.*, p. 63, § 99-100.

Le subjonctif en subordonnées

Complétives

§25

En contexte assertif⁴⁰, le subjonctif est lié au sémantisme du verbe introducteur.

§26

Il apparaît dans des complétives dépendant de verbes de volonté, de prière, auxquels on peut ajouter les locutions impersonnelles indiquant la convenance ou la nécessité :

[volonté] *Je veul que le Dieu eternel / Luy soit dont semblable a ce compte* (v. 28), *J'ordonne qu'[...] en face(nt) demande* (v. 772), *Sy veuil qu'ilz voisent a l'estude* (v. 1282), *Sy lui requier a genouillon / Qu'il m'en laisse toute la joye* (v. 855), *Et l'Eglise nous dit et compte / que prions pour noz annemys* (v. 29-30), *on lui dist qu'il se taise* (v. 435), *dictes que je leur mande* (v. 775), *donne qu'il soit bien amé* (v. 1798), etc⁴¹.

[défense] *Qui me tient, qui, que ne me fiere / Et qu'à ce coup je ne me tue* (v. 459-460), *Preservez moy que ne face jamais ce(sse)* (v. 889)

[prière] *Sy prie au benoist filz de Dieu / [...] que ma povre priere ait lieu / vers luy* (v. 49-51), *Je prie pour luy [...] que Dieu lui doint, et voire, voire* (v. 743), également v. 839, v. 1244, *Plaise a Dieu que l'ame ravye / En soit lassus en sa maison* (v. 1794)

[nécessité] *force est que desvye [...] ou que vive sans vie* (v. 987-988), *fault que consolle* (v. 1661), *temps desormais / Que crye a toutes gens mercys* (v. 1967)

§27

Après des verbes de jugement, d'appréciation ou de croyance qui introduisent une distance critique :

[prendre 'considérer'] *Je prens qu'aucun dye cecy...* (v. 585),

[entendre] *Abusé m'a et fait entendre / tousjours d'un que ce feust ung autre : / De farine que se feust cendre [...] D'un viel machefer que feust peaultre. [...] Du main que ce soit le serain* (v. 690-691, 693, 699),

[cuidier]⁴² *Ne cuidez pas que je me joue* (v. 1051), *Cuidant que vaulsist le rappeau* (v. 1674),

⁴⁰Par opposition aux cas où le subjonctif est lié au contexte qui désigne le procès comme virtuel (hypothèse, interrogation ou négation).

⁴¹Nombreux autres exemples : v. 1103, 1141, 1266, 1293, 1298, 1390-1392, 1400, 1461, 1865, 1872, 1878, 1904.

⁴²*Que cuidier* introduise une opinion rapportée ou une opinion du locuteur, il peut être suivi du subjonctif ou de l'indicatif. Le subjonctif apparaît dès que l'opinion est vue comme hypothétique, douteuse (C. Buridant, *op. cit.*, § 269-270, p. 339-340). C'est le cas du 2^e exemple, « croyant (à tort) qu'il pourrait récupérer la mise », tandis que dans le premier, le subjonctif est lié à la présence de la négation.

[sembler] *il me semble bien que par raison / Elle deust bien estre assouvy* (v. 1788-1789)

*Cause n'ay qu'il me poise*⁴³ (v. 1500)

Circonstanciellles

§28

En MF comme en FM, les locutions conjonctives peuvent être actualisantes ou virtualisantes. Les premières, suivies de l'indicatif, indiquent que le procès introduit décrit ou pose le cadre de la principale, tandis que les secondes, suivies du subjonctif, ouvrent une perspective ou impliquent une mise à distance par anticipation ou refus. En dehors du cas des hypothétiques, passées du subjonctif à l'indicatif pour les systèmes introduits par *si* (AF et MF *se*), la répartition de l'indicatif et du subjonctif selon le type de circonstancielle n'a pas évolué. Cependant, la zone d'indétermination entre le subjonctif et l'indicatif est plus grande en MF et certaines locutions conjonctives ont pu disparaître ou évoluer sémantiquement, et présenter, de ce fait, des difficultés d'interprétation.

Temporelles

§29

Comme en FM, après les locutions marquant l'antériorité, comme *ains que* « avant que », le subjonctif marque l'indétermination de la réalisation du procès.

Ains qu'eusse[nt] diffames (v. 597)

Ains que vous fassiez piz (v. 1718)

Finales et consécutives au subjonctif

§30

Le subjonctif est le mode normal des finales, car elles présentent ce qui est envisagé et non actualisé. En MF, le morphème *que* seul suffit encore souvent à exprimer la finalité :

afin que de lui soit memoire (v. 63), *affin qu'il complaise* (v. 433), *affin que sa bourse enffle* (v. 1027), *afin qu'il sentist bon l'arseure* (v. 1420) ; également v. 1463, 1656, 1863, 1870.

⁴³En plus de cet exemple de Villon, le DMF donne les exemples suivants avec des formes marquées de SP : *Et pour ce semble que j'ay assez cause que on viengne devers moy pour y adviser* (Juvénal des Ursins, 1432, p. 42). *J'ay grant cause que toujours m'en souviengne* [des souffrances de l'amoureux] (Charles d'Orléans, *Songe en complainte*, 1437, v. 104).

[*que* seul] *Que* tous mes maulx je n'oubliasse (v. 481), *Fremin* [...], *Que* l'en ne m'y viengne espier (v. 788), *Que* comprise soye entre voz esleuz (v. 876), *Pour* les mucer, *qu'on* ne les voye (v. 1117), *Qu'es* cieulx soit mise (v. 1236).

§31 La consécutive, habituellement à l'indicatif lorsque le verbe régissant est pleinement actualisé, apparaît au subjonctif dès qu'il y a mise à distance du procès principal :

[par l'hypothèse] *S'il* en buvoit tant *que* periz / *En fu[s]t* son sens et sa raison (v. 1018).

[par un environnement virtualisant ou un discours général] *En servelle de chat* [...] *Noir et si viel qu'il n'ait dent en gencyve* (v. 1432-1433, v. également v. 1792), *Auffort, triste est le sommeillier / Qui fait aise jeune en jeunesse, / Tant qu'en fin lui faille veiller / Quant reposer deust en viellesse.* (v. 1326-1329)⁴⁴.

§32 Dans certains cas, *que*, permet la mise en relation contrastive de deux propositions avec un mécanisme de « subordination inverse » (le fait sémantique essentiel est celui contenu dans la subordonnée), d'où des traductions qui renversent l'ordre de dépendance ou choisissent la parataxe :

Sy ne me sceust tant detraîner, / Fouller aux piez, que ne l'aymasse (v. 477-478)⁴⁵

riens n'y font repentailles / C'on [n'] en meure a honte et diffame (v. 1679)⁴⁶,

Hypothétiques

§33 – en parataxe

[subjonctif présent ou passé] *Et meure Paris ou Elayne* (v. 313), *assiet ne lieve* (v. 1044)⁴⁷, *Vente, gresle, gesle, j'ay mon pain cuyt* (v. 1621), *Mais soient Lombardes, Rommaines [...] Soient Grecques, EGYPTIENNES [...]* (v. 1519, 1527), *Car ou soies porteur de bulles [...]* *Soies Laron (s)* (v. 1692, 1697)

⁴⁴Le verbe de la consécutive *faille* est au SP pour indiquer l'orientation vers ce qui n'est pas encore réalisé (en FM, le futur simple suffit à exprimer cette virtualité), tandis que le SI *deust* exprime l'irréel du présent (rendu en FM par le conditionnel) dans la subordonnée introduite par *quand* qui marque l'opposition.

⁴⁵Littéralement « Il n'aurait pas su me traîner dans la boue et me fouler aux pieds, que je ne l'en aurais pas moins aimé ». *Que* rapproche deux procès qui paraissent antinomiques, d'où l'effet de contraste.

⁴⁶Comme dans le cas précédent, il y a contraste : « Il ne sert à rien de se repentir : on n'en meurt pas moins dans la honte et dans l'infamie ».

⁴⁷« [Qu'il soit] assis ou qu'il se lève » (expression de la supposition à alternative).

[subjonctif imparfait ou plus-que-parfait] *Et m'eust il fait les rains trayner, Sy m'eust dist...* (v. 479-480), *Le deust on tout vif brusler* (v. 667), *Fust fin com argent de coupelle* (v. 708), *Deust il vendre* (v. 1041), *voulsist ou nom* (v. 1177), *Sy feussent ilz de peu contentes / Grant bien leur feissent mains loppins* (v. 1571-1572), *Aient esté seigneurs ou dames* (v. 1762), – *et ne sceut escripre* – (v. 1856), *Feussent gens d'armes ou tonnoire* (v. 1910)

§34

– système hypothétiques en *se*

[*se* + subjonctif imparfait... subjonctif imparfait], *Ja m'en reisse, se tant peusse macher / lors* (v. 960), *Se Franc Gontier et sa compaigne Elayne / Eussent toujours celle doulce vie hantee / D'oignons, civotz, qui causent forte alaine / N'acontassent une bise tostee* (v. 1483-1486), *S'elle eust le chant [...]/ Elle alast bien a la moustarde* (v. 1780-1783), *S'il sceust jouer en ung tryppot, / Il eust de moy le Trou Perrecte.* (v. 1958-1959)

[*se* + subjonctif plus-que-parfait... subjonctif plus-que-parfait], *Se dit m'eust au commencement / Sa volenté [...]/ J'eusse mis paine...* (v. 677-679), *Se du Ladre eust veu le doyz ardre, / Ja n'en eust requis reffrigere* (v. 817-818)

§35

Dans tous les exemples relevés, le subjonctif apparaît dans les deux membres du système et le même tiroir, subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, se retrouve dans la protase et l'apodose. Une seule exception se trouve à la toute fin du poème avec le subjonctif imparfait dans la protase et un conditionnel dans l'apodose :

Se riens peusse sans Dieu de paradiz, / A toy n'(a) autre ne demour(r)oit haillon (v. 2097).

§36

La deuxième hypothèse, juxtaposée à une première introduite par *se* et suivie de l'indicatif est introduite par *que* suivi du subjonctif, comme en FM :

S'ils estoient prins en ung piege, / Que ces matins ne seussent courre, j'ordonne... (v. 1139-1140)

§37

– hypothèse niée (« sans que ») :

Parler n'en oit qu'il ne s'en rie (v. 1220),

Que lui donrai ge que ne perde (v. 1356)

- §38 – concession hypothétique « même si » :
Et qu'il m'en coutast ma cornecte (v. 1957)
- §39 – condition restrictive :
Mais que j'aye fait mes estr[a]ines (v. 419),
Mais que lui eusse(s) abandonné (v. 467), également v. 710, 1002, 1083, 1210-1212, 1513,
Au cas qu'ilz s'en excusassent [...] ou totalement reffusassent (v. 1936-1938),
- §40 Cependant, l'indicatif concurrence le subjonctif après *pourveu que* :
 IP : *Pourveu qu'il paiera quatre placques* (v. 1040), *Pourveu qu'ilz diront le psaultier* (v. 1810),
 SP : *Pourveu [...] Qu'i[l] mecte tresbien tout a point* (v. 1349-1351).

Concessives

- §41 Le subjonctif est le mode attendu des concessives, marquant le caractère inopérant d'une cause qui est repoussée.
*Obstant qu'a chascun ne le crye*⁴⁸ (v. 43)
Combien que pechiez si soit ville (v. 103, également v. 862, 913, 1108).
- §42 mais l'indicatif peut être utilisé après *combien que* :
Combien que François [...] me recommanda fort a Bourges (v. 1410-1413).
Combien qu'il n'est cueur qui ne tremble (v. 1906)⁴⁹.

⁴⁸Voir note 19.

⁴⁹La forme verbale est ambiguë : s'agit-il de la P₃ du verbe *être* à l'IP ou, par confusion graphique, *ait*, SP₃ du verbe *avoir* ?

Relatives

Relatives adjectives

§43 L'emploi du subjonctif apparaît chaque fois que l'antécédent est sous le coup d'une négation, d'une hypothèse, d'une interrogation directe ou indirecte ou lorsqu'il demeure indéterminé :

[antécédent nié] *S'il n'y a (n)un bout qui saille* (v. 221), *Moue ne fait qui(l) ne desplaise* (v. 432), *Autre chastel n'ay ne forteresse / Ou me retraye corps nē ame* (v. 870), *s(e)' huys y a ne fenestre / Qui soit ne debout nē en estre* (v. 1350).

§44 On retrouve chez Villon le tour particulier avec double négation qui était très fréquent en AF :

Car lors il n'estoit homme né / Qui tout le scien ne m'eust donné (v. 465),

De celles cy n'est qui ne queurre (v. 581),

Je croy qu'omme n'est si rusé [...] Qui n'y laissast linge, drappelle (v. 709),

Brosses n'y a ne brossillon / Qui(l) n'eust [...] Ung lambeau de son cotillon (v. 2008-2010)

[antécédent indéterminé] *Sy ne crains riens que plus m'assaille* (v. 223), *Ores plus riens ne dit qui(l) plaise* (v. 430).

§45 Mais on peut trouver avec un antécédent parfaitement déterminé un subjonctif dans une relative appositive, avec une valeur optative :

*Loÿs, le bon roi de France,
Auquel doint Dieu l'eur de Jacob
Et de Salmon l'onneur et gloire* (v. 55-58).

Relatives substantives

[relatives indéfinies à valeur concessive]⁵⁰ : *Quoy qu'il m'aist fait* (v. 32), *Quoy que pense riche pillart* (v. 422), *Quoy qu'il en feust de repentailles* (v. 466), *A qui que je feisse finesse* (v. 473), *Quoy que je lui voulsisse dire* (v. 681), *qui [que] l'ait prins* (v. 1004), *quoy qu'il lui griefve* (v. 1041), également v. 1174-1175, 1299, 1314, 1501, 1576.

⁵⁰O. Soutet, *op. cit.*, p. 42-44, p. 225.

§46

Il peut y avoir hésitation sur le mode :

Quoy qu'on tient [IP] *belles langaigieres / Florentines* [...] (v. 1515-1516)*Quoy qu'on die* [SP] *d'Italiennes* (v. 1542).

§47

Le relevé montre l'importance du subjonctif dans des structures indépendantes ou détachées, c'est-à-dire avec une sélection du mode qui relève de l'implicite. Mais le subjonctif apparaît également dans des propositions dépendantes, où la sélection du mode subjectif n'est pas automatique ou mécanique, mais peut orienter le procès dans le sens d'un rejet ou d'une mise à distance. L'humiliation, ressassée tout au long du poème, s'exprime sous l'ironie et le sarcasme. Elle nourrit un désir de vengeance qui envahit tout⁵¹, jusqu'aux prières détournées en malédictions qui ponctuent l'ensemble du texte. Parmi les valeurs du subjonctif les plus représentées dans le *Testament*, l'ordre et la prière (qui est une expression de la volonté indirecte ou médiatisée) sont omniprésents, ainsi que la concession et l'hypothèse. Le subjonctif impose à l'ensemble du poème le cadre d'une distance critique qui s'exprime dans les structures les plus variées (énoncés indépendants, subordination paratactique ou subordination en *se* ou *que*), enchaînées ou imbriquées. L'importance de la modalisation subjective concourt à créer cette présence poétique qui s'impose au lecteur.

Quelques mots à propos de : Sylvie Bazin-Tacchella

Sylvie Bazin-Tacchella est professeur d'histoire de la langue à l'Université de Lorraine et spécialiste des premiers textes médicaux en français (XIV^e-XVI^e siècles), notamment les traités de peste, les réceptaires médicaux et les chirurgies. Responsable du *Dictionnaire du Moyen Français* au laboratoire ATILF, elle est aussi l'auteur de *Initiation à l'ancien français* (Hachette, 2001), bien connue des étudiants de lettres et a rédigé dans la nouvelle *Grande Grammaire historique du français* (De Gruyter, 2020) le chapitre consacré à la morphologie du verbe.

⁵¹M. Zink, *L'humiliation, le Moyen Âge et nous*, Paris, Albin Michel, 2017, p. 183-191.

Pour citer cet article

Sylvie Bazin-Tacchella, « Le subjonctif dans le *Testament* de Villon », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation 2021 », n° 21, automne 2020, mis à jour le : 01/12/2020, URL : <https://revues.univ-pau.fr/opcit/599>.